

## Burundi : L'UA pour des élections guidées par l'Accord d'Arusha et la Constitution

@rib News, 28/03/2015 â€“ Source Xinhua La présidente de la Commission de l'Union Africaine, Kosazana Dlamini-Zuma, en visite au Burundi depuis jeudi, a recommandé vendredi aux Burundais de respecter l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation du Burundi, la Constitution et les autres lois en vigueur au Burundi dans la préparation des élections générales de cette année. Elle s'est exprimée à l'issue de l'audience que lui a accordée le chef de l'Etat burundais Pierre Nkurunziza (photo). "Le chef de l'Etat ne m'a pas dit s'il va présenter sa candidature ou pas à sa propre succession, mais je pense que les Burundais devraient respecter et observer l'Accord d'Arusha, la Constitution et les autres lois en vigueur dans le pays dans leurs modes de désignation de leurs leaders lors des élections prochaines", a-t-elle déclaré à l'issue de l'audience.

Pierre Nkurunziza, ancien président du parti au pouvoir CNDD- FDD, a été élu président de la République en août 2005 et réélu en juin 2010. Mercredi, dix hauts cadres du parti ont été expulsés après qu'ils eurent signé une pétition demandant au président Nkurunziza de ne pas se présenter comme candidature à la prochaine élection présidentielle pour briguer un troisième mandat. Jusqu'ici, M. Nkurunziza n'a pas voulu dire s'il se présentera à l'élection présidentielle du 26 juin 2015. Mme Dlamini-Zuma a invité les Burundais à faire tout pour que cette paix difficilement acquise soit sauvegardée avant, pendant et après les élections. "Il me serait très difficile qu'il y ait des Burundais qui pourraient penser autrement et qui chercheraient encore à attiser le feu au Burundi", a martelé la présidente de la Commission de l'Union Africaine. L'Accord d'Arusha, signé le 28 août 2000 à Arusha en Tanzanie sous les auspices de Nelson Mandela, a mis fin à la guerre civile burundaise, qui avait éclaté en octobre 1993 suite à un coup d'Etat, dans lequel le président Melchior Ndadaye était mort. L'accord a permis, après une transition de trois ans, l'organisation d'une série d'élections en 2005.